



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS  
Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil communautaire

-----  
Séance du 12 janvier 2023

Date de convocation : 06 janvier 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 74  
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Le Pommereuil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2023/31 portant retrait de la délibération 2022/151 du 20 octobre 2022 concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club « les sports nautiques du Caudrésis-Catésis » (SN4C)**

**Membres présents (59 titulaires et 2 suppléants) :** BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, LESNESETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

**Membres ayant donné procuration (4) :** BALÉDENT Matthieu à BERANGER Agnès, HISBERGUE Antoine à TRIOUX COURBET Sandrine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, THUILLEZ Martine à MATON Audrey

**Membres excusés (2) :** CLERC Sylvie, RICHEZ Jean-Pierre

**Membres absents (7) :** LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, LAUDE Pierre, BASQUIN Etienne, HAVART Ludovic, DEFAUX Maurice, MAILLY Chantal

**Secrétaire de séance :** RICHARD Jérémy

## Délibération 2029/31 portant retrait de la délibération 2022/151 du 20 octobre 2022 concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club « les sports nautiques du Caudrésis-Catésis » (SN4C)


Lors de sa réunion du 20 octobre 2022, le Conseil communautaire a validé par délibération 2022/151 l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club « les sports nautiques du Caudrésis-Catésis » (SN4C) d'un montant de 3000€.

Cette délibération faisait suite à la sollicitation de Messieurs GRIMBERT et BAVAY, respectivement Vice-Président et Président des SN4C, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6.000 Euros afin de combler les difficultés financières rencontrées par l'Association en raison de la crise du covid et la fermeture de l'établissement nautique de Caudry.

Par courrier du 17 novembre 2022, Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai sollicite le retrait de ladite délibération au motif que la Communauté d'Agglomération ne détient aucune compétence lui permettant d'octroyer une telle subvention.

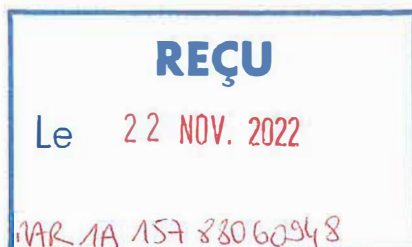
**Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée valide le retrait de la délibération 2022/151 l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club « les sports nautiques du Caudrésis-Catésis » (SN4C).**

*Document(s) annexe(s) : Courrier de Monsieur le Sous-Préfet demandant le retrait de la délibération 2022/151 l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club « les sports nautiques du Caudrésis-Catésis » (SN4C)*

<p><b>Acte certifié exécutoire</b> Transmission en Sous-Préfecture le 17/01/2023 Publication le 17/01/2023</p>	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p> 
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



**de Cambrai**

Bureau des relations avec les collectivités territoriales  
et de l'environnement  
Pôle institutionnel et financier  
Affaire suivie par : Valérie Lalande  
Tél : 03 27 72 59 10  
[valerie.lalande@nord.gouv.fr](mailto:valerie.lalande@nord.gouv.fr)

Cambrai, le **17 NOV. 2022**

**Le Sous-Préfet de Cambrai**

à

**Monsieur le Président de la communauté  
d'agglomération du Caudrésis Catésis**  
Rue Victor Watremez – RD 643 -  
ZA le bout des dix neuf  
59157 BEAUVOIS en CAMBRESIS

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet :** Attribution d'une subvention exceptionnelle au club des SN4C

**Référence :** Délibération N°2022/151 du 20/10/2022

J'ai reçu le 26 octobre 2022, la délibération citée en objet relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club « **les sports nautiques du Caudrésis-Catésis** » (CN4C) d'un montant de 3 000 € afin de répondre à la sollicitation du club qui présente un bilan déficitaire à la suite de la crise de la Covid-19 et de la perte de nombreux licenciés.

J'ai bien pris note du contexte dans lequel intervient le versement de cette subvention qui appelle de ma part les remarques suivantes.

Comme vous le savez, votre EPCI exerce la compétence optionnelle suivante :

**- construction, fonctionnement et entretien des équipements nautiques d'intérêt communautaire**

Toutefois, le club SN4C n'intervient ni dans la construction et le fonctionnement, ni dans l'entretien des équipements nautiques concernés.

Dans le cadre des compétences facultatives, votre établissement peut apporter son soutien financier à toute action culturelle et éducative communautaire en milieu scolaire, notamment par la prise en charge des dépenses liées à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.

Cependant, l'association sportive n'intervient pas uniquement en milieu scolaire.

Une situation similaire s'est présentée en 2016 et il vous avait été recommandé d'engager une procédure de modifications statutaires afin de garantir la sécurité juridique des futurs actes qui porteraient le même objet.

.../...

A ce jour, aucune modification statutaire n'est intervenue vous permettant de verser une subvention à ladite association.

En conséquence et compte tenu de ce qui précède, je vous invite à réunir votre assemblée délibérante pour qu'elle procède au retrait de la délibération litigieuse et vous recommande de procéder à une modification statutaire lors du prochain conseil communautaire si vous souhaitez, à l'avenir, apporter votre soutien financier au club des SN4C.

Le Sous-Préfet de Cambrai

Raymond YEDDOU

**« Le présent courrier constitue un recours gracieux. Le silence gardé par vos services pendant deux mois constituerait une décision implicite de rejet susceptible d'être déférée au tribunal administratif (article R421.2 du code de la justice administrative). »**

Sous-Préfecture de Cambrai

3, Place Fénélon – 59 407 CAMBRAI Cedex

Tél : 03.27.72.59.78. – Courriel : sp-cambrai@nord.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, fermé le mercredi après-midi

Suivez-nous sur : [www.nord.gouv.fr/](http://www.nord.gouv.fr/) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : CC Caudresis-Catesis**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2023_31
Date de la décision :	2023-01-12 00:00:00+01
Objet :	Délibération 2023/31 portant retrait de la délibération 2022/151 du 20 octobre 2022 concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au club « les sports nautiques du Caudrésis-Catésis » (SN4C)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200030633-20230112-2023_31-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200030633-20230112-2023_31-DE-1-1_0.xml	text/xml	1017
Nom original :		
2023.31.pdf	application/pdf	1053157
Nom métier :		
99_DE-059-200030633-20230112-2023_31-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1053157

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 janvier 2023 à 10h17min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 janvier 2023 à 10h17min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 janvier 2023 à 10h17min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 janvier 2023 à 10h17min36s	Reçu par le MI le 2023-01-17